

19 Questions jointes de

- Mme Muriel Gerkens au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "les produits cancérigènes auxquels les travailleurs sont susceptibles d'être exposés" (n° 17898)

- Mme Catherine Fonck au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "la prévention des risques reprotoxiques pour les travailleurs" (n° 18233)

19 Samengevoegde vragen van

- mevrouw Muriel Gerkens aan de vice-eersteminister en minister van Werk, Economie en Consumenten, belast met Buitenlandse Handel, over "de kankerverwekkende producten waarmee werknemers in contact kunnen komen" (nr. 17898)

- mevrouw Catherine Fonck aan de vice-eersteminister en minister van Werk, Economie en Consumenten, belast met Buitenlandse Handel, over "de preventie van reprotoxische risico's voor de werknemers" (nr. 18233)

19.01 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, quand j'ai déposé cette question, début avril, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) mettait en ligne une base de données qui fournit des informations sur 120 000 substances auxquelles les travailleurs sont susceptibles d'être exposés. En effet, chacun sait que le nombre de substances qui peuvent être toxiques pour les travailleurs et provoquer des cancers professionnels est particulièrement important. Rien qu'en Belgique, on estime que le nombre de cancers professionnels oscille entre 2 500 et 5 500 cas, soit 4 à 8 % de l'ensemble des cancers observés chaque année.

La révision de la directive européenne visant à protéger les travailleurs contre les substances cancérigènes et mutagènes est donc d'une importance capitale. Or, la Commission européenne a fait une première proposition de treize valeurs limites contraignantes pour l'exposition aux produits cancérigènes, ce qui est très peu. Elle a proposé une seconde liste comprenant seulement cinq nouvelles substances, au début du mois de janvier de cette année.

La Commission européenne propose donc un nombre particulièrement limité de substances à examiner et par rapport auxquelles il faut soit se protéger, soit trouver des substituts. De plus, les valeurs limites contraignantes qu'elle propose sont particulièrement faibles et, ce faisant, ne protègent pas suffisamment

19.01 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Het Europees Agentschap voor chemische stoffen heeft een databank met 120.000 stoffen, waaronder veel giftige, waaraan werknemers kunnen worden blootgesteld online geplaatst. In België worden er jaarlijks tussen 2.500 en 5.500 werknemers het slachtoffer van een beroepsmatige kanker.

Het is erg belangrijk dat de richtlijn ter bescherming van de werknemers tegen carcinogene en mutagene agentia herzien wordt. De Europese Commissie heeft 13 – wat erg weinig is – bindende grenswaarden voorgesteld voor kankerverwekkende chemische stoffen, waaraan ze vijf nieuwe stoffen heeft toegevoegd. Alles verloopt zo traag dat de toch al beperkte ambitie om tegen 2020 een grenswaarde voor 50 stoffen

les travailleurs. La Belgique s'est d'ailleurs insurgée face à la faiblesse de ces limites, par exemple pour le chrome hexavalent et la silice cristalline.

Par ailleurs, le rythme de travail est tellement lent qu'on est amené à penser que l'objectif pourtant limité de la Commission européenne de fixer une valeur limite pour cinquante substances d'ici 2020 ne pourra pas être atteint.

En outre, vous avez proposé d'intégrer les substances reprotoxiques à notre législation relative aux produits cancérigènes. Mais les fédérations patronales européennes s'y sont opposées et ce, malgré les graves conséquences potentielles de ces substances, en particulier pour les travailleuses en début de grossesse qui devraient être soumises aux expositions les plus basses possible, voire même à une absence totale d'exposition à ces substances. Enfin, on sait que les cancers, les maladies ne se déclarent généralement que plusieurs dizaines d'années après l'exposition.

Monsieur le ministre, où en sont les négociations relatives à la révision de la directive européenne protégeant les travailleurs contre les substances cancérigènes et mutagènes? Quelle est la position de la Belgique quant aux nœuds existants: le nombre de substances concernées et le timing de leur reconnaissance, la prise en compte des substances reprotoxiques et la hauteur des valeurs limites?

J'ajouterai qu'avec mes collègues, Anne Dedry et Catherine Fonck, j'ai déposé une proposition de loi et une proposition de résolution visant à installer un suivi "dossier santé" des professionnels tout au long de leur carrière et même après pour, justement, observer le développement de maladies professionnelles, pouvoir les prévenir et prendre des mesures globales. Un travail collectif est à faire en la matière.

Monsieur le ministre, quelle est votre position quant à la mise en place d'un travail collectif avec les représentants des travailleurs mais aussi avec les parlementaires que nous sommes?

19.02 Catherine Fonck (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, en Belgique, il n'existe aucune obligation pour l'employeur de tenir un registre des expositions toxiques pour la reproduction, à l'inverse de ce qui existe pour les produits cancérigènes. Ce n'est évidemment pas banal puisque c'est dès le début de la grossesse, donc bien avant que la femme sache qu'elle est enceinte, que les effets se marquent quant aux risques pour l'enfant. Les risques sont d'autant plus importants en début de grossesse. Les conséquences sur le développement fœtal sont plus élevées en tout début de grossesse. L'enjeu est majeur par rapport aux conséquences sur le fœtus et donc sur le bébé.

L'idée serait bien évidemment de pouvoir inclure toutes les substances reprotoxiques dans le champ d'application des règles de prévention concernant les cancérigènes. Cela obligerait les

vast te leggen in het gedrang komt.

U hebt voorgesteld de reprotoxische stoffen in onze wetgeving op kankerverwekkende stoffen op te nemen maar ondanks de risico's aan het begin van de zwangerschap blijven de Europese werkgevers daartegen gekant.

Hoe staat het met de onderhandelingen over de herziening van de Europese richtlijn ter bescherming van de werknemers tegen carcinogene en mutagene stoffen? Wat is het standpunt van België met betrekking tot het aantal betrokken stoffen, het tijdpad voor hun erkenning, het in aanmerking nemen van de voor de voortplanting giftige stoffen en de hoogte van de grenswaarden?

Ik heb samen met de dames Dedry en Fonck een wetsvoorstel en een voorstel van resolutie ingediend voor de instelling van een follow-up van het gezondheidsdossier van werknemers tijdens hun hele carrière en erna, zodat beroepsziekten kunnen worden opgespoord en voorkomen.

Hoe staat u tegenover een samenwerking tussen de werknemersvertegenwoordigers en de parlementsleden op dit gebied?

19.02 Catherine Fonck (cdH): Werkgevers hoeven geen register bij te houden van blootstelling aan reprotoxische risico's, terwijl ze dat voor kankerverwekkende stoffen wel moeten doen. Het is echter vanaf de eerste weken van de zwangerschap, wanneer de vrouw nog niet weet dat ze zwanger is, en vooral dan, dat de risico's voor de foetus groot zijn. Als de preventievoorschriften voor kankerverwekkende stoffen worden uitgebreid naar reprotoxische stoffen, zouden de

entreprises à mettre en place des mesures de prévention du même niveau que pour ces substances et, surtout, en amont de la connaissance de la grossesse, et donc bien avant qu'on ne se dise qu'il faut écarter les femmes enceintes de ces produits. Cela a déjà été mis en œuvre dans plusieurs États (France, Allemagne, Autriche, Finlande).

On me dit, en coulisse, qu'un projet d'arrêté royal serait sur la table. On me dit que cela fait plus d'un an que l'adoption devrait être imminente. On me chuchote aussi qu'il y a eu des oppositions au sein du gouvernement à la suite d'un lobby, notamment portées par le MR et même par l'Open Vld, dont la ministre a pourtant la compétence de la Santé. Peut-être allez-vous nous rassurer; je le souhaite.

Monsieur le ministre, ce projet d'arrêté existe-t-il? Quel en sera le contenu? Quel est le délai d'attente, car il nous est annoncé en coulisse depuis plus d'un an?

19.03 **Kris Peeters**, ministre: Monsieur le président, madame Gerkens, madame Fonck, chers collègues, j'espère que vous serez plus heureuses après la réponse.

Je suis d'accord avec vous sur le fait que les travailleurs exposés à des substances dangereuses au cours de leur carrière ne doivent pas être uniquement suivis sur le plan médical durant leur carrière professionnelle mais également après celle-ci. Ceci se fait, à l'heure actuelle, par le biais de la surveillance obligatoire de la santé par les médecins du travail et avec la reprise de ces données dans le dossier de santé qui suit le travailleur tout au long de sa carrière. Dans certains cas, il est stipulé si une continuation de la surveillance de la santé après la période d'exposition est nécessaire.

Malheureusement, nous devons constater que les données d'exposition ne sont actuellement pas collectées ou accessibles de manière systématique. C'est la raison pour laquelle nous avons indiqué dans la stratégie nationale belge en matière de bien-être que nous voulons examiner la meilleure manière de rendre accessibles les données d'exposition disponibles et la manière d'améliorer la qualité afin qu'elles puissent être utilisées de manière optimale à des fins préventives.

À cet effet, nous comptons sur la collaboration constructive de l'ensemble des partenaires disposant de telles données. Dans ce cadre, le SPF Emploi a démarré un projet de recherche examinant l'exposition des travailleurs belges à des produits chimiques dangereux. En ce qui concerne l'insertion de substances reprotoxiques dans le champ d'application de la réglementation des agents cancérigènes et mutagènes, je puis vous communiquer un projet d'arrêté royal que j'ai soumis dans ce sens aux partenaires sociaux du Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail qui ont toutefois donné un avis divisé sur ce projet.

À ce sujet, il importe également de dire que l'insertion des substances reprotoxiques dans le champ d'application de la directive Agents cancérigènes est en cours de négociation au niveau du Parlement européen.

Je préfère l'introduction d'une telle mesure au niveau européen, mais

bedrijven verplicht worden preventiemaatregelen te nemen.

Er zou een ontwerp van koninklijk besluit op tafel liggen, maar binnen de regering worden tegengehouden door, naar ik heb vernomen, de MR en Open Vld.

Hoe staat het met dit ontwerp van koninklijk besluit?

Hoe staat het met dat ontwerp van koninklijk besluit dat reeds meer dan een jaar wordt aangekondigd?

19.03 **Minister Kris Peeters**: De werknemers die aan gevaarlijke stoffen worden blootgesteld moeten inderdaad niet alleen tijdens, maar ook na hun loopbaan medisch worden opgevolgd. Die opvolging bestaat in een verplicht gezondheidstoezicht door de arbeidsgeneesheer en in de registratie van die gegevens in het medisch dossier. In het medisch dossier wordt dan uitdrukkelijk gesteld of een verdere opvolging noodzakelijk is.

Helaas worden de gegevens over de blootstelling aan gevaarlijke stoffen niet systematisch ingezameld noch beschikbaar gesteld. Ter wille van een betere preventie ijveren we voor een hogere kwaliteit van en een makkelijkere toegang tot die gegevens. De FOD Werkgelegenheid heeft een onderzoeksproject opgezet over de blootstelling van werknemers aan gevaarlijke chemische producten.

Aan de sociale partners van de Hoge Raad voor Preventie en Bescherming op het Werk heb ik een ontwerp van koninklijk besluit voorgelegd dat de reprotoxische stoffen in de toepassings sfeer van de reglementering voor kanker- verwekkende en mutagene agentia opneemt. De meningen van de sociale partners over het ontwerp zijn verdeeld.

comme la santé des travailleurs est en jeu, je ne veux pas attendre le résultat de ces négociations. Je prendrai donc prochainement cet arrêté. Je soutiens également la proposition du Parlement européen.

C'est ainsi que la Belgique, avec d'autres États membres comme les Pays-Bas et la France, plaide depuis des années auprès de la Commission européenne pour l'introduction prioritaire de valeurs limites pour 50 substances cancérigènes, auxquelles sont exposés de nombreux travailleurs. Nous soutenons la politique actuelle de la Commission européenne de revoir et de rendre plus sévères un grand nombre de valeurs limites.

Comme vous le soulignez dans votre question, la Commission européenne a initié l'année passée une proposition pour l'introduction de valeurs limites pour 13 substances. Cette année, une deuxième proposition a été faite pour 5 substances. Je continuerai à plaider en faveur d'une suite rapide aux deux premières propositions.

De plus, en ce qui concerne la hauteur des valeurs limites proposées par la Commission, je suis partisan de valeurs limites qui assurent un niveau de protection élevé en tenant compte des considérations socio-économiques prises en considération dans les études d'impact et les négociations tripartites ayant précédé la proposition de la Commission.

Voilà pourquoi j'ai proposé l'introduction d'une valeur limite inférieure après une période de transition, en guise de compromis, pour certaines substances pour lesquelles les valeurs limites proposées par la Commission présentaient, selon moi, un risque résiduel trop élevé.

Il est exact que la plupart des valeurs limites pour les substances cancérigènes ne fournissent pas une protection complète, soit parce que la substance en question est un agent cancérigène sans seuil, soit parce qu'il a été opté pour des valeurs limites moins strictes pour des raisons socioéconomiques.

Dans ce cas, il y a toujours un risque résiduel lié à la valeur limite. Pour apporter de la transparence sur ce point, la Belgique plaide, au niveau européen, pour que ce risque résiduel soit clairement mentionné. Il importe toutefois de savoir que le seul fait de satisfaire aux valeurs limites n'est pas suffisant pour les substances cancérigènes, précisément parce que pour nombre de ces substances cancérigènes, il n'existe pas de valeur limite. La législation impose en effet qu'une substance cancérigène doit en premier lieu être remplacée par une substance moins dangereuse si cela s'avère techniquement possible. Dans le cas contraire, l'exposition doit être évitée ou réduite au minimum possible pour l'utilisation de systèmes fermés ou, si cela est techniquement possible, par des moyens de protection collectifs ou par des moyens individuels de protection

In het Europees Parlement wordt er opnieuw over de opname van die stoffen in het toepassingsgebied van de richtlijn 'carcinogene agentia' gedebatteerd. Daar de gezondheid van werknemers op het spel staat zal ik de uitkomst van die onderhandelingen niet afwachten, ook al sta ik achter het voorstel van het Europees Parlement.

We pleiten al lang voor de invoering van grenswaarden voor de 50 kankerverwekkende stoffen waaraan de meeste werknemers blootgesteld worden en we steunen de Commissie, die een groot aantal ervan naar beneden wil herzien. Ik ben voorstander van grenswaarden die een hoge bescherming bieden en waarbij er ook rekening wordt gehouden met de sociaal-economische overwegingen uit de impactstudies en de tripartiete onderhandelingen die het voorstel zijn voorafgegaan. Ik heb voorgesteld na een overgangperiode een lagere grenswaarde in te voeren voor bepaalde stoffen waarvoor er een te hoog restrisico bleef.

De meeste grenswaarden bieden geen volledige bescherming omdat de stof een kankerverwekkende agens is zonder drempelwaarde of omdat men om sociaal-economische redenen voor minder strenge grenswaarden gekozen heeft.

In dat geval bestaat er steeds een restrisico dat inherent is aan de grenswaarde. Ter wille van de transparantie pleit België er op het Europese niveau voor dat het restrisico duidelijk wordt vermeld.

Zo een maatregel volstaat evenwel niet op het stuk van kankerverwekkende stoffen: er is vaak geen veilige grenswaarde. Krachtens de wetgeving moeten dergelijke stoffen in eerste instantie worden vervangen door minder gevaarlijke stoffen als dat

technisch mogelijk is. Zo niet moet de blootstelling eraan worden vermeden of tot een minimum worden teruggebracht.

19.04 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse qui traduit une préoccupation pour un sujet qui est effectivement grave et important. Je pense qu'une des valeurs du règlement REACH, quand il a été adopté, c'était justement qu'il était à la fois contraignant et qu'il introduisait la notion de substitution. Si une substance est considérée comme dangereuse, on a x temps pour la remplacer par d'autres qui ne présentent pas les mêmes risques. Je pense vraiment qu'il faut utiliser ce poids et cette vision intéressante à travers les différents dispositifs pour les substances, qu'elles soient cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques. C'est en effet la seule manière d'amener l'industrie à évoluer et à innover. Cela, c'est aussi le progrès et c'est aussi leur développement économique futur.

Donc, je retiens votre volonté de prendre les devants au niveau belge par rapport au travail européen concernant l'intégration des substances reprotoxiques dans les substances cancérigènes et mutagènes et donc dans l'accompagnement que cela peut permettre. Je retiens également votre préoccupation concernant les seuils, les valeurs limites et la perception de substances qui sont effectivement toxiques sans qu'il y ait de seuil.

Toute la discussion autour des perturbateurs endocriniens est une illustration supplémentaire de la complexité de la protection des travailleurs. Je retiens également qu'un travail se fait au niveau du SPF Emploi sur la collecte des données pour améliorer le suivi des travailleurs. Je vous invite, au cas où vous ne l'auriez pas encore fait, à prendre connaissance du travail que nous avons réalisé en la matière pour essayer de rendre effectif ce suivi des travailleurs, entre les différents acteurs de la santé qui les entourent et dans le cadre de cette conservation et de cette utilisation des données. Nous avons, en effet, aussi fait ce travail en lien avec les acteurs concernés.

19.05 Catherine Fonck (cdH): Monsieur le ministre, je ne peux qu'appuyer votre prise de position courageuse et ambitieuse, si vous concrétisez bien cet arrêté royal. Ces substances reprotoxiques entraînent véritablement des drames humains, avec des malformations fœtales qu'on ne peut pas aujourd'hui balayer d'un revers de la main. Si vous ne prenez pas votre arrêté royal, je reviendrai à la charge au nom de ces familles et de ces enfants.

Par ailleurs, tout n'est ni tout noir ni tout blanc par rapport à différents types de substances, y compris par rapport aux seuils. En la matière, deux efforts complémentaires doivent absolument être faits.

Le premier, c'est la systématisation et l'effectivité des mesures de protection. Ce sujet-là est encore plus prégnant aujourd'hui. J'observe que, dans certains chantiers, lorsqu'on fait appel à des sous-traitants, il y a une insuffisance du port pourtant obligatoire de différentes mesures de protection. Des améliorations peuvent être apportées en la matière.

Ensuite, les caves du SPF Emploi sont remplies de dossiers avec les

19.04 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): De REACH-verordening heeft enkele troeven: ze is bindend is en in die tekst werd het concept van de vervanging van gevaarlijk geachte stoffen binnen een bepaalde termijn geïntroduceerd. Die werkwijze moet in de beschikkingen voor kankerverwekkende, mutagene en reprotoxische stoffen primeren, omdat alleen zo de industrie ertoe kan worden aangezet zich te ontwikkelen en te innoveren.

U wilt op het Belgische niveau het voortouw nemen ten opzichte van de op het Europese vlak verrichte werkzaamheden. Ik onthoud dat u bezorgd bent over de grenswaarden en de toxische stoffen zonder drempelwaarde. Het vraagstuk omtrent de hormoonverstoorders toont aan hoe complex de bescherming van de werknemers is. De FOD Werkgelegenheid vergaart gegevens om de follow-up van de werknemers te verbeteren: ik wil u verzoeken kennis te nemen van onze werkzaamheden op dat stuk.

19.05 Catherine Fonck (cdH): Ik steun uw beslissing om een koninklijk besluit in die zin uit te vaardigen. Het is bekend dat deze stoffen toxisch zijn voor de voortplanting en foetale afwijkingen tot gevolg hebben.

Er moeten nog twee bijkomende inspanningen worden geleverd. Enerzijds moeten de beveiligingsmaatregelen meer systematisch en efficiënter worden toegepast. Anderzijds vindt men in de kelders van de FOD Werkgelegenheid bergen dossiers met gegevens over de blootstelling van werknemers aan gevaarlijke stoffen, waarbij men weet dat deze mappen nooit geopend zullen

données d'exposition des travailleurs. Ces dossiers dorment et dormiront toujours! Pourtant, quand on doit dresser des diagnostics de pathologies qui sont en lien avec des substances cancérigènes, avec des substances chimiques, avec des intoxications et des expositions au plomb, il nous manque souvent l'élément qui permet d'affirmer le diagnostic, qui est de savoir si la personne a été exposée à tel ou tel produit au cours de sa carrière professionnelle.

Aujourd'hui, tout est informatisé au niveau de la médecine du travail mais, malgré cela, on dort parfois sur ces dossiers informatiques. Je plaide donc pour qu'on prévoie un envoi systématique de ces données d'exposition au médecin généraliste. Parfois dix ou vingt ans après la pension, ces données peuvent toujours être utiles pour faciliter un diagnostic. Pour le patient, cela pourrait changer beaucoup de choses!

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

worden. Er ontbreekt vaak één element waarmee de diagnose zou kunnen worden vastgelegd. De gegevens over de blootstelling zouden systematisch aan de arts moeten worden doorgestuurd opdat ze gemakkelijk toegankelijk zouden zijn, zelfs als betrokkene met pensioen is gegaan.